

#### POUR QUELS UTILISATEURS

Toute personne physique âgée d'au moins 16 ans titulaire du permis Mer ou du permis Fluvial en cours de validité.

#### LA ZONE DE NAVIGATION

En plaisance, le JET est garanti dans les limites géographiques ainsi définies : Nord 60° latitude Nord, Sud 35° latitude Nord, Est 30° longitude Est, Ouest 20° longitude Ouest.

#### LE JET

Le JET à assurer est âgé de moins de 10 ans, équipé d'un coupe-circuit et conforme à la réglementation Française.

Sa valeur doit être comprise entre 1524€ et 20000€.

Assurance de la remorque possible en Dommages. La valeur cumulée du JET et de sa remorque ne pouvant dépasser 22000€.

#### USAGE

Le JET est garanti uniquement en plaisance, en dehors de toute compétition et de tout entraînement.

#### LES AVANTAGES PRODUIT

- ▶ Individuelle Accident, comprenant les frais de recherche et de sauvetage, en inclusion dès la RC
- ▶ Conduite autorisée, sans franchise, pour le conjoint ou concubin, les enfants de l'assuré ou ceux de son conjoint ou concubin.

#### LES FORMULES DE GARANTIES

**Formule 1 : Responsabilité Civile + Individuelle Accident + DPRSA**

**Formule 2 : F1 + Dommages**

**Formule 3 : F2 + Vol**

#### LES FRANCHISES

- ▶ En Dommages, 10% des dommages avec un minimum de 304€, frais de retraitement limités à 150€
- ▶ En Vol, 20% de la valeur de remplacement du JET à dire d'expert au jour du sinistre, dans la limite de la valeur déclarée, avec un minimum de 609€
- ▶ Conduite Exclusive, 750€ si le pilote au moment du sinistre n'est pas l'assuré, son conjoint ou concubin ou leurs enfants.

#### PERIODE DE REFERENCE

Les 36 derniers mois (sinistres déclarés ou occasionnés, résiliation par un assureur).

#### LES CONDITIONS PARTICULIERES

- ▶ Aucun sinistre responsable même partiellement avec un JET ou un bateau à moteur
- ▶ Aucun contrat de Navigation de plaisance pour un JET ou un bateau à moteur résilié pour sinistres ou non paiement de prime
- ▶ Sont exclus, les dommages matériels ou corporels occasionnés du fait du tractage d'une personne ou d'un objet.
- ▶ Sont exclus, les souscripteurs domiciliés en Corse, à Monaco et dans les DOM-TOM